



# VALENCE

# NEWSLETTER

Commune de Valence en Brie

N°6 - Février 2021

## RAPPEL IMPORTANT

### AFFICHAGE DE L'AUTORISATION D'URBANISME

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme par exemple) est accordée, le demandeur doit informer les tiers de son projet. Les principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé en limite de propriété de manière à être bien visible de la voie publique.

À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Le demandeur doit afficher l'autorisation dès la notification (<https://www.servicepublic.fr/particuliers/glossaire/R14732>) de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite (ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable) est acquis.

L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur que l'on peut trouver dans les magasins de bricolage.

Bulletin d'information de la Mairie

Place de l'église

77830 Valence en Brie

01.64.31.81.35

Directeur de publication :

Pierre RACINE

Comité de rédaction :

Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY

Timmy CHEDRI

Dominique MARSAN

Sandra TREBER

## COLLECTE

### DES EMCOMBRANTS

Lundi 1<sup>er</sup> mars

dès 5h 30

## PRECARITE ETUDIANTE LIEE AU COVID

La crise du Covid a plongé de nombreux étudiants dans des difficultés financières et/ou psychologiques

Face à cette situation, la Région Île-de-France met en place, dans le cadre de son programme « [Région solidaire](#) », un plan de secours composé de plusieurs mesures fortes dont :

- « Écoute Étudiants Île-de-France » ([ecouteetudiants-iledefrance.fr](https://ecouteetudiants-iledefrance.fr)), plateforme d'écoute et de consultation psychologique gratuite
- Aide à l'équipement informatique

Découvrez toutes les aides que la région propose sur le site <https://www.iledefrance.fr/covid-19-plan-de-secours-pour-les-etudiants-en-situation-de-precarite>

## JE M'ENGAGE POUR MON PERMIS OU MON BAFA

Parmi les différents éléments abordés dans la campagne électorale pour les municipales, la volonté de permettre aux jeunes de la commune de s'impliquer dans la vie du village a largement fait l'unanimité et c'est dès les premiers mois du mandat que la commission « Jeunesse et scolarité » s'est attelée à ce projet. Dans cet esprit, et considérant le permis de conduire comme un atout incontestable pour accéder à un emploi ou à une formation, l'équipe municipale a souhaité accompagner les jeunes de la commune en instituant une aide au permis de conduire, moyennant un engagement citoyen. L'aide à l'obtention du BAFA a également été retenue.

**Quels sont les jeunes concernés par ce projet ?** Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.

**Une aide de quel montant ?** Une aide de 600 euros pourra être attribuée en contrepartie d'un engagement à consacrer 60 heures dans la commune.

**Quelle contrepartie pour le jeune ?** L'attribution de l'aide s'accompagnera d'un engagement citoyen des jeunes demandeurs sous forme d'actions bénévoles au sein de la commune (participation active à l'ensemble des activités et manifestations portées par les commissions : jeunesse et scolarité, culture, social, associations, fêtes et cérémonies, communication).

**Quelles démarches pour obtenir cette aide ?** L'attribution de l'aide repose sur deux éléments : la constitution d'un dossier et un entretien

**N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie si vous êtes intéressé et si vous pensez remplir les conditions requises.**

*La commission Jeunesse et scolarité*

## VACCINATION CONTRE LA COVID 19 SUR LE GROUPE HOSPITALIER SUD ILE DE FRANCE (MELUN)

### Pour les plus de 75 ans

Des créneaux de vaccination sont en ouverts sur la plateforme KELDOC à partir de la semaine du 1<sup>er</sup> mars 2021

### Pour les personnes à risques de moins de 75 ans

La demande de rendez-vous doit être formulée exclusivement par mail par un médecin ou le patient lui-même s'il dispose d'une prescription qui stipule explicitement la nature de la pathologie ou du handicap qui justifie la vaccination anticipée.

La demande doit être adressée à : [vaccination.medecin@ghsif.fr](mailto:vaccination.medecin@ghsif.fr) en apportant les éléments suivants : nom et prénom du patient, date de naissance, coordonnées téléphoniques et mail si possible, nature de la pathologie ou du handicap justifiant la vaccination anticipée. Tout document justifiant de ce dernier point peut être jointe à la demande.

Les informations déposées le sont sans risque pour la sécurité des données. Le centre d'appel vaccination appellera ensuite le patient pour lui fixer un rendez-vous.

Le nombre de doses Pfizer étant limitée, il sera donné un RDV dans la limite des capacités et sous un délai d'une à trois semaines.

Pour toute question, adresser un mail à [vaccination.medecin@ghsif.fr](mailto:vaccination.medecin@ghsif.fr) ou contacter le 01 81 74 27 00

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



0 800 130 000  
(appel gratuit)



<http://www.facebook.com/ValenceEnBrie77830>

## Agenda

*Les mesures sanitaires ne nous permettent malheureusement pas de proposer un agenda d'activités pour les mois à venir*